

Morangis, le 9 avril 2014

VALORISATION DES DECHETS

Le SIREDOM signe un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier avec Éco-mobilier : à la clé une nouvelle vie pour les meubles usagés

Afin de maximiser la valorisation des meubles usagés apportés dans son Réseau déchèteries, le SIREDOM s'engage avec Éco-mobilier, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des meubles, pour mettre en place un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier.

En France, chaque personne se sépare en moyenne de 26 kilos de meubles usagés par an, soit un total de 1,7 millions de tonnes. Sur ce tonnage, 55 % sont enfouis et moins de 23 % sont aujourd'hui recyclés.

En application de la loi Grenelle II, Eco-mobilier a été créé en décembre 2011 à l'initiative de 24 fabricants et distributeurs de meubles, avec pour objectifs d'atteindre 45 % de recyclage/réutilisation d'ici fin 2015 et de porter le taux de valorisation par le recyclage et la valorisation énergétique à 80 % d'ici 2017. A l'instar des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), la filière sera financée par une éco-participation versée par chaque acheteur de meubles neufs.

Cette nouvelle filière REP (responsabilité élargie du producteur) permet aux collectivités récupérant déjà des meubles en déchèteries ou en porte à porte (encombrants, tout venant, bois...) de confier à Eco-mobilier l'enlèvement, le tri et le traitement des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) contre la signature d'un Contrat Territorial de Collecte du Mobilier.

Depuis le 1er janvier 2014, c'est chose faite pour le SIREDOM, 2^{ème} syndicat de traitement des déchets en France, qui a signé un contrat avec l'éco-organisme.

Une collecte des déchets d'éléments d'ameublement dans les déchèteries du SIREDOM



Pour le démarrage de ce nouveau service, Éco-mobilier installera progressivement des bennes destinées au dépôt gratuit des meubles (y compris les sièges, la literie, le mobilier de jardin...) sur l'ensemble du Réseau déchèteries du SIREDOM et organisera l'enlèvement et le traitement des DEA collectés séparément. En outre, le contrat prévoit des versements financiers liés à la valorisation des meubles collectés en porte à porte (encombrants) et un soutien spécifique aux opérations de communication pour favoriser la récupération de ces déchets.

Ce dispositif opérationnel a démarré début avril avec l'installation d'une benne " Mobilier " sur les déchèteries de Corbeil-Essonnes, Etampes et Saint-Michel-sur-Orge. D'ici 5 ans, l'ensemble du Réseau déchèteries sera équipé de ces bennes destinées aux meubles des particuliers et des professionnels munis à la fois du badge d'accès professionnel SIREDOM et d'une carte PRO " Programme Éco-mobilier ".

Un nouvel avenir pour les meubles usagés

Les meubles usagés pourront ainsi être recyclés et non plus enfouis comme auparavant. C'est en payant l'éco-participation à chaque achat de mobilier neuf que le consommateur finance le recyclage. Les meubles collectés sont regroupés au Centre de traitement SEMAVAL à Vert-le-Grand, triés par matière (bois, plastiques, ferraille) et recyclés par filière : bois (fabrication de panneaux de particules ou valorisation énergétique), ferraille (recyclage matière) et plastiques (valorisation énergétique). Certains sont envoyés à part en recyclage spécifique matière (literie, sommier).

" Le mobilier représente un gisement important de déchets. Sur 1,7 millions de tonnes de tables, lits, matelas et autres meubles de cuisines abandonnés par les ménages chaque année, environ 3% ont été réemployés au travers des réseaux de l'économie sociale et solidaire et seulement 23% ont été recyclés. Pour le reste, 17% ont été incinérés et

55% mis en décharge. Cette nouvelle filière va augmenter nos performances de valorisation avec la possibilité de recycler ensemble les matériaux qui composent les meubles. Nous allons aussi faire une économie financière substantielle puisque l'enlèvement et le traitement de ces déchets ne seront plus à notre charge " souligne Marianne Jacquet, Responsable exploitation des déchèteries du SIREDOM.

Le gisement des DEA pour le SIREDOM est estimé à 1 400 tonnes d'avril à décembre 2014 (3 déchèteries) et à la fin de la mise en œuvre opérationnelle de la filière sur l'ensemble du Réseau (prévue en 2018) à 8 740 tonnes/an.

Dominique Mignon, Directrice d'Éco-mobilier rappelle que " l'implication de tous les acteurs dans la filière est remarquable depuis la mise en place de l'éco-participation, le 1^{er} mai 2013. " Il faut également rappeler que " Éco-mobilier propose des solutions simples et adaptées aux professionnels de l'ameublement ayant adhéré, comme la mise à disposition gratuite de bennes pour la collecte du mobilier usagé ou l'accès gratuit à un réseau de points de collecte du mobilier usagé pour les pro. "

A propos du SIREDOM

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères traite et valorise les déchets ménagers de près de 750 000 habitants de son territoire (130 communes réparties en Essonne et en Seine-et-Marne). Au travers d'un Programme Local de Prévention des Déchets et parce que chacun est acteur de la préservation de l'environnement, le SIREDOM multiplie les actions pour informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets. En savoir plus : www.siredom.com

Le Grenelle de l'environnement a fixé un objectif national d'augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 45% en 2015 de déchets

À propos d'Éco-mobilier

Éco-mobilier a été créé par 12 distributeurs et 12 fabricants français. Éco-organisme à but non lucratif, dédié à la collecte et au recyclage des déchets d'éléments d'ameublement, Éco-mobilier a été agréé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie le 26 décembre 2012. Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat de meubles neufs depuis le 1^{er} mai 2013.

Ses objectifs sont de :

- Contribuer à réduire fortement la part de déchets d'ameublement mis en décharge, c'est-à-dire enfouis, et augmenter le recyclage (23 % aujourd'hui, 45 % en 2015) et la valorisation ;
- Permettre le développement d'un recyclage de proximité en s'appuyant sur un réseau de professionnels du déchet et préfigurer une économie circulaire en favorisant la création d'installations industrielles de proximité ;
- Favoriser la réintroduction de matériaux recyclés par les industriels, mener la recherche et le développement permettant de développer les débouchés en matière de recyclage et encourager les metteurs sur le marché à l'écoconception des produits ;
- Développer la réutilisation du mobilier usagé en partenariat avec les structures de l'économie sociale et solidaire, les Communautés Emmaüs et les Ressourceries sur l'ensemble du territoire.

En savoir plus : www.eco-mobilier.fr

Contact presse

SIREDOM

Josefa Rey Hernandez

Responsable Communication

Tél. : 01 69 74 24 29 - jreyhernandez@siredom.com

Éco-mobilier

LauMa communication

Emmanuelle Klein • Pauline Lacoussière • Laurent Mignon

Tél : 01 73 03 05 20 - prenom.nom@lauma-communication.com